



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 948**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 17 janvier 2022, le règlement suivant :

948 – Règlement concernant l'imposition des taux de taxation et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2022

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 19 JANVIER 2022.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA